

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; M-C. FABRE DE ROUSSAC ; M. IBARS ; L. GASC ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; D. VIALAS ; J-M. DUMAS ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : W. BIGNON par M. ROUVIER ; G. REQUENA par M. PEREZ ; J-C ARAGON par M. IBARS ; S. ALLEMAND par L. GASC ; A. KELLY par B. DANIS ; J-D. POUSSIER par D. CUPOLI ; C. PROUTEAU par J-M. DUMAS ; L. DELAITE par S. JEAN - C. PINO par D. SAUVADE

Absents : JF. MARY ; C. BASTIDE ; A. ZAKHARY

8. Budget supplémentaire 2023 budget locations (Annexe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil Municipal, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la présente séance concernant l'approbation du Compte Financier Unique et l'affectation de résultat de l'exercice 2022,

Par délibération du Conseil Municipal de la même séance, le Compte Financier Unique, établi annuellement et conjointement par l'ordonnateur et le trésorier municipal à la clôture de l'exercice budgétaire a été approuvé et le résultat de clôture a été affecté de la façon suivante au budget supplémentaire proposé ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses compte 001 « Résultat d'investissement reporté »	117 784,22 €
Recette compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	117 784,22 €

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	76 529,66 €
--	-------------



La proposition de Budget supplémentaire sur l'exercice 2023, présentée ci-dessous, permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2022 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2023.

Il s'équilibre comme suit :

Section investissement..... 117 784,22 €

Section d'exploitation..... 76 529,66 €

M4 BUDGET ANNEXE MARSEILLAN LOCATIONS

SECTION D'EXPLOITATION

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		24 529,66	
66	CHARGES FINANCIERES		10 000,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		1 000,00	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES		40 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 000,00	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			76 529,66
		TOTAL OPERATIONS REELLES	76 529,66	76 529,66
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	76 529,66	76 529,66

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			117 784,22
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		117 784,22	
		TOTAL OPERATIONS REELLES	117 784,22	117 784,22
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	117 784,22	117 784,22

Au vu des éléments transmis, il est proposé au conseil municipal :

D'adopter le budget supplémentaire sur l'exercice 2023, concernant le Budget annexe MARSEILLAN LOCATIONS détaillé ci-dessus,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE

Pour 23, Contre 3 (C. PINO ; J. GROSSO ; D. SAUVADE)

DECIDE

D'adopter le budget supplémentaire sur l'exercice 2023, concernant le Budget annexe MARSEILLAN LOCATIONS détaillé ci-dessus,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Louis GASC



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023



ID : 034-213401508-20230627-DEL23_06_27_08-DE

